



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

5 décembre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Mario Bouffard :

- M. Bouffard mentionne aux élus qu'il a reçu un constat d'infraction cet été pour avoir stationné son véhicule dans la zone débarcadère à proximité de la résidence des Bâtisseurs. Il ajout qu'il y a un problème d'interprétation quant au débarcadère, qu'il en a déjà discuté avec le responsable de la résidence des Bâtisseurs et que ce dernier lui aurait mentionné qu'il ne pouvait rien faire.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond que l'on prend acte de son commentaire, ajoute qu'il n'est pas le premier à se plaindre quant à la non disponibilité de case permettant aux automobilistes de faire monter ou descendre les personnes âgées et que nous analyserons la situation afin de trouver une solution à ce problème.

Monsieur Benoit Harrisson :

- M. Harrisson souhaite obtenir quelques précisions sur le salaire du maire à la suite de la publication du rapport du maire sur la situation financière paru dans le journal L'Avantage gaspésien. Il ajoute que le texte n'est pas très clair et que les termes utilisés pour parler des séances de la MRC porte à confusion.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond quant aux précisions demandées.
- M. Harrisson demande aux élus si le projet de Canadien Metals s'en va effectivement sur la Côte-Nord et, si tel est le cas, il ajoute qu'il n'est pas d'accord et que les élus doivent agir dans ce dossier.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond que le projet de l'entreprise est actuellement en cours d'élaboration et que les dirigeants tentent effectivement de créer un projet viable sur la Côte-Nord.

Monsieur Richard Labrie :

- M. Labrie demande aux élus quel est le bâtiment qui se trouve au 527, avenue Saint-Jérôme.

Réponse

- La conseillère, Brigitte Michaud, lui répond qu'il s'agit de l'Église Saint-Jérôme.
- M. Labrie ajoute qu'il souhaite avoir un suivi quant à sa demande envoyée dernièrement concernant justement l'Église et le presbytère Saint-Jérôme.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond qu'il manquait des informations dans sa demande pour que le conseil municipal puisse se prononcer.

Monsieur Raymond Tremblay :

- M. Tremblay souhaite connaître le montant de l'aide financière accordée à Relais Santé.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond qu'il s'agit d'une aide de 75 000 \$ répartie sur cinq (5) ans, notamment pour la relocalisation de l'organisme dans ses nouveaux locaux.
- M. Tremblay demande au maire s'il est au courant de la nouvelle Politique culturelle dans laquelle on y précise que les municipalités ont un devoir de préserver les bâtiments patrimoniaux et lui demande ce qu'il en pense.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, lui répond qu'il est important de préserver les bâtiments patrimoniaux et que la Ville le démontre en préservant le phare.
- MM. Tremblay et Labrie ajoutent que l'Église et le presbytère Saint-Jérôme sont des bâtiments patrimoniaux.

Réponse

- Le maire, Jérôme Landry, précise que ces bâtiments font partis d'un circuit patrimonial et qu'il faut faire la différence.